

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE et COLONIES
Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS LÉGALES :

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE

Adresse de vœux à l'occasion du 14 Juillet et réponse de S. A. S. le Prince.
Arrivée de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté ministériel portant approbation d'une modification aux statuts d'une société.
Arrêté municipal relatif au XXXII^e Tour de France Cycliste.
Arrêté municipal concernant la circulation des véhicules.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Condoléances officielles à l'occasion du décès de S. M. la Reine-Mère de Roumanie.
XIV^e Assemblée Générale du Conseil Central du Tourisme International.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Relevé des prix des légumes et fruits.
Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.
Prix du lait.

INFORMATIONS :

Célébration de la Fête du 14 Juillet.
Manifestations de sympathie à l'occasion de la visite des Souverains Anglais en France.
Résultats du Baccalauréat.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 27 mai 1938.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la Fête du 14 Juillet, S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France à Monaco, a fait parvenir l'adresse suivante :

Monaco, le 14 juillet 1938.

A S.A.S. le Prince de Monaco,
2, rue du Conseiller Collignon - Paris.

Répondant au désir exprimé par les Français de Monaco, réunis à l'occasion de la Fête Nationale, j'exprime à Votre Altesse Sérénissime leurs sentiments de profond et respectueux attachement à Sa Personne et à Sa Famille et je suis heureux de m'associer à cette manifestation.

Jacques PIEYRE.

S. A. S. le Prince a fait répondre :

Paris, le 14 juillet 1938.

Chef du Secrétariat Prince de Monaco
à Consul Général de France - Monaco.

Le Prince a reçu avec une satisfaction toute particulière le nouveau témoignage d'attachement à Sa Personne et à Sa Famille que vous-même et vos compatriotes Lui avez adressé à l'occasion de la Fête Nationale Française. Son Altesse Sérénissime me charge de vous exprimer à tous Ses remerciements très cordiaux.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, accompagnés de Miss Wanstall, sont arrivés samedi au Palais Princier.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande adressée le 6 juillet 1938, par M. Joseph Isnard, principal clerc de notaire,

agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société *Participations and Investments* ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la dite société, tenue à Monaco, le 27 juin 1938, décidant la modification de l'article premier des statuts de la dite société pour le changement de la dénomination sociale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances Souveraines des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, et par les Lois n° 74 du 3 janvier 1924 et n° 216 du 27 février 1936 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 1938 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification à l'article premier (dénomination) des statuts de la société *Participations and Investments* telle qu'elle résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire sus-visée.

ART. 2.

Cette modification devra être publiée au *Journal de Monaco*, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 74 du 3 janvier 1924 et n° 216 du 27 février 1936.

ART. 3.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze juillet mil neuf cent trente-huit.

P. le Ministre d'État,
Le Conseiller de Gouvernement.
J. REYMOND.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu la Loi n° 30 sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928, sur la circulation ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion du passage du XXXII^e Tour de France Cycliste dans la Principauté et en vue de faciliter l'organisation et le contrôle assurés par l'Automobile-Club de Monaco, le stationnement des véhicules sera interdit le jeudi 21 juillet 1938, de 9 heures à 14 heures :

1° sur la partie du boulevard de France, comprise entre la place de la Crémaillère et l'avenue Saint-Charles ;

2° sur la partie du boulevard Princesse-Charlotte, comprise entre le boulevard des Moulins et la place de la Crémaillère.

ART. 2.

Le même jour et pendant une heure, à partir du moment où les coureurs seront annoncés, la circulation des véhicules sera interdite, dans le sens de la descente, sur la partie précitée du boulevard Princesse Charlotte.

ART. 3.

Toute infraction au présent Arrêté sera constatée par des procès-verbaux et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 19 juillet 1938.

Pr. le Maire :
Un Adjoint,
P. BERGEAUD.

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;
Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 ;
Vu la délibération du Conseil Communal du 12 juillet 1938 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Arrêté Municipal du 1^{er} avril 1933 est rapporté.

ART. 2.

A partir de la publication du présent Arrêté, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite tous les jours, de sept heures à midi, dans la partie de l'avenue Saint-Charles comprise entre l'angle du Presbytère de l'Église Saint-Charles et le boulevard de France.

ART. 3.

Les contrevenants au présent Arrêté seront poursuivis conformément à la Loi.

Monaco, le 21 juillet 1938.

Pr. le Maire,
Un Adjoint,
P. BERGEAUD.

PARTIE NON OFFICIELLE

RELATIONS EXTÉRIEURES

A la nouvelle du décès de S. M. la Reine-Mère de Roumanie et en l'absence de S. Exc. M. le Ministre d'État, M. J. Reymond, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, a fait une démarche auprès du Consulat Général de Roumanie dans la Principauté pour exprimer ses condoléances personnelles et celles du Gouvernement Princier.

M. Alexandre Noghès, Délégué du Gouvernement Princier et M. Georges Blanchy, Délégué de l'Automobile-Club de Monaco, ont assisté à la XIV^{me} Assemblée Générale du Conseil Central de Tourisme International, qui s'est tenue à Lucerne, du 5 au 9 juillet courant.

Les délibérations auxquelles ont donné lieu les diverses séances ont eu trait notamment à des questions de douanes (la simplification des triptiques pour les automobiles, les titres d'importation temporaire), à la sortie des capitaux dans certains États, à l'encouragement aux associations pour faciliter à la jeunesse la pratique du Tourisme (auberges

pour la jeunesse, studium...), à la signalisation internationale nautique, etc....

L'accueil chaleureux qui a été réservé aux Congressistes et l'importance qui a été donnée aux réunions par les pouvoirs publics, ont produit un excellent effet sur l'assistance.

L'ouverture du Congrès a été tenue dans la Salle du Conseil Fédéral de Lucerne dont le Président, le Docteur Rothmund, a dirigé les débats après avoir adressé aux Congressistes les souhaits de bienvenue. D'autres discours ont été prononcés, notamment par M. Kradoffer, Directeur de l'Office Fédéral des Transports et le Comte de Liedekerke Beaufort, Président du Conseil Central du Tourisme International.

Des réceptions, banquets et excursions (Righi, Jungfrau) ont été organisés par le Gouvernement, les Municipalités et l'Automobile-Club Suisse.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Service de la Répression des Fraudes a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 19 juillet 1938.

Légumes		
Ail.....	kilog.	2.50 à 3 »
Artichauts.....	pièce	0.70 à 1 »
Asperges.....	kilog.	7 » à 8 »
Aubergines.....	pièce	0.20 à 0.40
Carottes.....	kilog.	2.50 à 3.30
.....	paquet	0.50
Céleris.....	pièce	1.50 à 2 »
Choux-verts.....	1 » à 2.50
Concombres.....	0.30 à 1 »
Cresson.....	paquet	0.30 à 0.40
Courgettes.....	pièce	0.20 à 0.40
Épaurdés.....	kilog.	4 »
Haricots verts fins.....	8 » à 10 »
..... verts.....	3.50 à 4.50
..... rouges.....	5 » à 6 »
Navets.....	paquet	0.50
Oignons.....	kilog.	1 »
..... petits.....	6 » à 7 »
Pommes de terre.....	1.40 à 1.75
Poireaux.....	paquet	2 » à 4 »
Poiree on hette.....	0.40 à 0.50
Petits pois.....	kilog.	8 » à 10 »
Poisvons verts.....	pièce	0.15 à 0.25
Radis.....	paquet	0.40 à 0.50
Raves.....	0.50 à 0.60
Salades « laitue ».....	pièce	0.60 à 0.75
..... « romaine ».....	0.60 à 0.75
Tomates.....	kilog.	1.75 à 2.50

Fruits		
Abricots.....	kilog.	5.50 à 7 »
Bananes.....	pièce	0.40 à 0.80
Citrons.....	0.35 à 0.50
Figues.....	pièce	0.25 à 0.40
Framboises.....	kilog.	17 » à 20 »
Melons.....	pièce	5 » à 8 »
Nêles.....	kilog.	1.50 à 2 »
Oranges.....	10 »
Poires.....	3.50 à 6 »
Pommes d'Amérique.....	7 »
Pêches.....	4 » à 8 »
Prunes.....	3 » à 7 »
Raisin.....	9 » à 12 »

Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie

Baisse sur les viandes de boucherie. (Voir Arrêté Municipal en date du 14 juillet 1938.)

**

Pas de changement sur les prix des viandes chevaline, de porc et charcuterie.

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin.....	2 fr. » le litre
A domicile.....	2 fr. 20 »

INFORMATIONS

La Fête, du 14 Juillet a été célébrée par les Français résidant à Monaco dans un patriotisme enthousiasme. La population monégasque et les colonies étrangères se sont associées à ces manifestations dans un sentiment de chaude sympathie.

Les édifices publics, les maisons particulières, les yachts ancrés dans le port étaient abondamment pavés.

Dès la veille, une ample distribution de secours a été faite par les soins du Comité de Bienfaisance aux indigents français habitant la Principauté.

M. Vingut, Vice-Consul de France, représentant le Ministre Plénipotentiaire, Baron Pleyre, chargé du Consulat Général, s'est rendu à l'Hôpital pour remettre, selon la coutume, des secours à l'occasion de la Fête Nationale Française.

M. Vingut était accompagné par MM. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; Agliani, Vice-Président; Taffe, Secrétaire Général; Gaillard, Trésorier; et Bonaccarrère, Membre du Conseil d'Administration.

Ces personnalités ont été reçues par MM. Paul Bergeaud, premier Adjoint, représentant le Maire, Président de la Commission Administrative; Marcel Médecin, Adjoint au Maire; Th. Gastaud, Administrateur; Ch. Palmaro, Secrétaire-Ordonnateur; M^{me} de Nalèche, Supérieure; M. F. Biancheri, Secrétaire principal; le Corps Médical et les Internes.

Le Consul de France et les personnes qui l'accompagnaient se sont rendus au chevet de tous les malades à qui ils ont prodigué des paroles d'encouragement et ait remis à chacun sans distinction de nationalité, une enveloppe contenant un don en espèces.

A l'issue de cette visite, un porto d'honneur a été servi dans le Salon de la Commission Administrative, au cours duquel des remerciements et des vœux ont été échangés.

Jeudi matin à 10 heures, le Baron Pleyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, assisté de Vice-Consul, M. Vingut, tous deux en grande tenue, et de l'Attaché, M. Deshay, a reçu les personnalités officielles de la Principauté, en tête desquelles on notait: S. Exc. M. Emile Roblot, Ministre d'Etat de la Principauté, qui était accompagné du Chef de son Secrétariat particulier, M. Paul Noghes, et de M. Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics; M. le Docteur Henri Settimo, Président du Conseil National; MM. Bergeaud, Marchisio et Marcel Médecin, Adjoint au Maire, représentant la Municipalité; MM. Fillhard, Président de la Colonie Française; Agliani, Vice-Président, et tous les Membres du Comité; M. Censi, Consul d'Italie, en uniforme; Gabaldoni, Régent du Consulat, et le Comte di San Marzano, Attaché; MM. Dumoulin, Gérant du Consulat de Belgique; Noakes, représentant le Consul de Grande-Bretagne; Brochwicz-Lewinski, Chancelier du Consulat de Pologne, etc.

Devant le Consulat Général de France étaient rangés les drapeaux de la Colonie Française, de la Colonie Italienne et des Associations patriotiques françaises issues de la guerre, avec leurs Présidents respectifs et des Délégations.

A l'apparition du Ministre Plénipotentiaire et des Autorités au balcon du Consulat, la Musique Municipale, sous la direction de son Chef, M. Jean Gautier, joua l'Hymne Monégasque et La Marseillaise qui ont été longuement applaudis.

Ensuite, un apéritif d'honneur a été servi dans la cour du Consulat Général, transformée en jardins.

M. Fillhard, Président de la Colonie Française, exprima au Ministre Plénipotentiaire Baron Pleyre, l'affectueuse sympathie des Français de Monaco et l'assurance de leur fidèle attachement à la Patrie.

Dans la période difficile que nous traversons, a-t-il ajouté, en face des graves problèmes, dont nous souhaitons la solution pacifique, nous avons conscience que c'est dans l'union de tous ses enfants que la France laborieuse annulera la prospérité pour le plus grand bien de tous.

En cela, nous plaçons notre confiance dans le Chef du Gouvernement de la République, dont nous suivons l'action de tous les instants avec la ferme espoir que ses efforts seront bientôt couronnés de succès.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir exprimer à M. Albert Lebrun, Président de la République, nos sentiments les plus dévoués et les vœux ardents que les Français de Monaco forment pour sa personne et pour la France Républicaine.

Nous vous prions également de bien vouloir transmettre à S.A.S. le Prince Souverain et à la Famille Princière l'hommage de nos sentiments respectueux et toujours profondément reconnaissants.

Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, que votre état de santé vous ait permis d'assister à nos manifestations. Nous vous exprimons nos vœux de complet rétablissement et nous vous renouvelons nos remerciements sincères pour le bienveillant concours que vous apportez en toutes circonstances à la Colonie Française et plus particulièrement à son Comité de Bienfaisance.

Ces discours a été très applaudis.

Le Ministre Plénipotentiaire a remercié en ces termes :

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mes sincères remerciements pour les aimables paroles que vous venez de m'adresser. Très sensible aux sentiments qu'elles traduisent, je suis heureux, de mon côté, de vous dire combien je me réjouis de vous revoir remplir le mandat dont vous a chargé la confiance de nos compatriotes. Je suis convaincu que vous exercerez vos nouvelles — et anciennes — fonctions avec le succès que mérite votre inlassable dévouement pour la belle et noble œuvre philanthropique de votre Société.

Par leur visite, leurs Majestés Britanniques ont pu affirmer qu'il ne vous arrivera pas souvent de vous écrier les paroles que l'on prête à l'empereur Titus lorsqu'il avait passé un jour sans trouver l'occasion de faire du bien: « Dieu perdit-il. J'ai perdu ma journée ».

Monsieur le Président, mes meilleurs vœux vous accompagnent sur le chemin de votre nouvelle mission et vous pouvez, d'ores et déjà, être assuré de la reconnaissance unanime de la Colonie Française de Monaco.

Mes Chers Compatriotes,

La célébration de notre Fête Nationale du 14 Juillet a lieu, cette année, sous des auspices particulièrement favorables.

Dans quelques jours, les Souverains d'une grande Nation amie débarqueront dans notre pays, où ils seront reçus par le peuple de France — des préparatifs fastueux et témoignent — avec l'enthousiasme le plus chaleureux et le plus sincère.

Par leur visite, leurs Majestés Britanniques affirment les sentiments d'attachement de leur pays au nôtre.

Si nous voulons que la France soit toujours aimée et respectée, il importe avant tout que nous soyons fermement unis entre nous; c'est ainsi que nous pourrions défendre nos institutions, notre liberté et notre dignité nationale et apporter à l'œuvre de reconstruction européenne notre indispensable contribution.

La Colonie Française de Monaco est un vivant exemple de cette union nécessaire.

Je salue ardemment, et je sera la ma conclusion, quelle persévère dans cette voie.

Le Ministre Plénipotentiaire a ensuite donné lecture des télégrammes qu'il avait adressés à S. Exc. le Président de la République Française et à S. A. S. le Prince Souverain.

Le Ministre a été l'objet d'une longue ovation.

Dans une touchante pensée, toutes les personnalités, ayant à leur tête le Baron Pleyre, se sont rendues à la Maison de France pour déposer une gerbe de fleurs noyée aux couleurs tricolores, devant la plaque où se trouvent inscrits les noms des Français de Monaco touchés au Champ d'Honneur. Ce fut une cérémonie émouvante dans sa simplicité.

Dans l'après-midi, un Concert de musique française, précédé par l'exécution des hymnes monégasque et français, a été donné au Kiosque des Terrasses, sous la direction de M. Marc-César Scott et avec de gracieux concours de M^{me} Christiane Mery, soprano; MM. André Testai et Émile Ainesi, ténors, ainsi que la Chorale « l'Avenir » de Monaco.

S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Roblot; le Baron Pleyre, Ministre Plénipotentiaire; M. Vingut, Vice-Consul; M. Deshay, Attaché au Consulat Général; les représentants de la Municipalité et les hautes personnalités de la Principauté assistaient à cet électique Concert, qui réunissait également une foule considérable de Français enthousiasmés.

La Marseillaise chantée par M^{me} Christiane Mery, M. Émile Ainesi et la Chorale « l'Avenir » a soulevé parmi la foule un enthousiasme indescriptible.

Le soir, à 20 heures, un banquet a réuni dans les jardins du Café de Paris de nombreux Français et sympathisants, sous la présidence de M. le Baron Pleyre.

Le Président avait à sa droite: M^{me} Martiny, S. Exc. M. Roblot, Ministre d'Etat; M^{me} Vingut; M. Censi, Consul d'Italie; M^{me} Raffailiac; le Docteur Settimo, Président du Conseil National; M^{me} di San Marzano; M^{me} Brochwicz-Lewinski; M. Lejeune, Vice-Président de la Cour d'Appel; M. A. Taffe; M. Gabaldoni, Régent du Consulat d'Italie; M. Vingut, Vice-Consul de France; M. Barraud, Directeur du Lycée; le Docteur Malafosse, de la Chambre Consultative; M. Gastaud, de l'Association des Poilus; M. Capitolo, des Anciens Combattants Italiens.

A gauche du Baron Pleyre se trouvaient: M^{me} Censi; M. Fillhard, Président de la Colonie Française; M^{me} Gabaldoni; M. Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics; M^{me} Deshay; M. Bergeaud, premier Adjoint, représentant M. Aurégia, Maire de Monaco; M. Raffailiac, Directeur des Services Fiscaux; M. Brochwicz-Lewinski, Chancelier du Consulat de Pologne; M. di San Marzano, Attaché au Consulat d'Italie; M. Deshay, Attaché au Consulat Général de France; M. Loubet, Receveur des Douanes; M. Guarini, de l'Union Italienne; M. Brisset, des Intérêts Français; M. Charles Palmaro, Président des Officiers de Réserve; M. Agliani, Vice-Président de la Colonie Française; M. Bus, des Mutiles Français; M. Piralla, des Mutiles

Italiens, et M. Bottin, représentant le Maire de Beau-soleil.

Au dessert le Baron Pieyre a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Laissez-moi vous dire la satisfaction que j'éprouve en voyant réunie, si nombreuse, la grande famille des Français de Monaco à qui sont venus se joindre tant d'amis.

Oubiant vos divergences d'opinion ou d'intérêts qui ne peuvent être que superficielles et passagères, vous n'avez voulu retenir que ce qui vous rapproche : le commun amour de la Patrie Française et de tout ce qu'elle représente d'idéal.

Le souvenir de cette manifestation d'union sera le meilleur de ce que vous laissera cette journée de Fête Nationale.

Il vous aidera à sauvegarder cette communauté de sentiments que vous avez réalisée aujourd'hui et qui exige, pour subsister, un effort qui est loin d'être insurmontable. Cet effort consiste à faire taire en nous les passions partisans qui ont toujours été, félicitons-nous en, très atténuées parmi nous, mais auxquelles, dans les circonstances actuelles, nous n'avons plus le droit de nous abandonner.

Comme le disait tout récemment M. le Vice-Président du Conseil :

« Il ne s'agit plus de savoir si un parti l'emportera sur l'autre, mais si tous les Français, unis dans une commune volonté, sauront assurer la prospérité et la puissance de leur Patrie et, par là, garantir la paix et préserver la liberté ».

A ceux qui, malheureusement mal informés de notre vie nationale et de ses ressorts profonds, ont cru un moment à l'installation de la discorde à notre foyer, à un repli de la France occupée par les querelles de ses enfants, à une diminution de notre rôle historique, à ceux-là, notre peuple a déjà répondu par le spectacle de son sang-froid et de sa confiance dans sa force. A l'appel de ses dirigeants il s'est retrouvé lui-même.

Pour votre part et selon vos moyens, vous contribuerez à ne pas laisser périr l'œuvre entreprise et vous aiderez à la défense morale et matérielle de la France. Il vous appartient, en effet de donner à nos compatriotes qui vivent sur le territoire national et avec qui vous êtes en contact quotidien, l'exemple des plus belles vertus civiques.

La France a plus que jamais besoin du dévouement de tous ses enfants. Je ne puis mieux faire que de vous rappeler les paroles prononcées mardi soir par M. Dardier aux provençaux et aux languedociens de Paris réunis autour de lui :

« Nous maintiendrons l'intégrité de notre France et de son Empire, nous ranimerons sa force de labeur et sa puissance de production et aussi et par dessus tout ce fier et noble sentiment de la fraternité française qui, à toutes les heures décisives, a assuré la véritable grandeur et le salut de la Patrie ».

Mes chers compatriotes, il faut achever de déromper les égarés qui ont pu douter, à l'intérieur comme à l'extérieur des vertus de la nation française ; de ces vertus exaltées par le Cardinal Suhard, lors de la toute récente résurrection de la Cathédrale de Reims.

Exprimant le vœu qui sera le nôtre aujourd'hui, ce prélat souhaitait de voir le rassemblement de toutes les énergies individuelles et collectives, nationales et internationales, se faire autour de l'idée d'une France toujours plus belle et toujours plus unie, toujours plus fidèle à sa mission qui n'est point périmée, et qu'elle a le devoir de remplir, jusqu'au bout, à travers le monde.

Monsieur le Ministre,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous remercier de votre présence à ce banquet. Les Français de Monaco sont infiniment touchés et honorés de vous voir, pour la première fois, assis parmi eux, en ce jour de Fête Nationale.

Voici un an que, d'accord avec le Gouvernement de la République, le choix d'un Souverain aimé de tous vous a appelé à la tête du Gouvernement de la Principauté. Depuis ce jour, mes compatriotes ont trouvé auprès de vous un accueil compréhensif, un souci constant de leurs aspirations légitimes, enfin, le cas échéant, des conseils avisés. Dans ceux-ci, la profondeur des vues s'allie à un sens de l'autorité auquel tous se plaisent à rendre hommage.

Je veux être leur interprète en vous exprimant leur déférente sympathie, jointe à l'espoir qu'ils mettent en vous pour la prise en considération de leurs intérêts moraux et matériels.

Je remercie également les représentants de la population monégasque d'avoir bien voulu répondre à l'invitation des Français de Monaco à qui les unissent des liens si intimes et si anciens. Votre présence ici, Messieurs, est pour nous le précieux témoignage d'une affection réciproque à laquelle nous tenons tant, vous le savez.

Je ne puis, Mon Cher Collègue, que vous renouveler aujourd'hui les sentiments que je vous exprimais déjà l'année dernière à cette table. Votre courtoisie et votre affable simplicité ont largement contribué, croyez-le, à resserrer les relations cordiales de nos deux colonies.

Mon Cher Président,

Je vous ai dit, ce matin, ma joie de vous revoir à la tête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française de Monaco. Je suis heureux de vous renouveler mes félicitations, ce soir, devant tous vos amis.

Je ne veux pas achever enfin, sans remercier l'Administration de la Société des Bains de Mer du précieux concours qu'avec sa bienveillance coutumière, elle a bien voulu apporter à l'organisation de la Fête du 14 Juillet.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le Président de la République et du Chef du Gouvernement, ainsi qu'à celle de LL.A.A.SS. le Prince de Monaco, la Princesse Héréditaire, le Prince Rainier et la Princesse Antoinette.

Vive la France ! Vive la République !

Ce discours a été longuement applaudi et salué par les mâles accents de *La Marseillaise*, jouée par l'orchestre de l'établissement.

A ce moment toutes les lumières s'éteignirent, tandis qu'étaient allumés des feux de bengale qui profilaient dans les jardins du Café de Paris leurs belles couleurs.

Le Baron Pieyre donna ensuite lecture du télégramme que le Secrétariat Particulier du Prince Souverain, venait de lui faire parvenir en réponse à celui qu'il avait adressé dans la matinée.

S. Exc. M. Emile Roblot, Ministre d'État, salué par de longs applaudissements, a pris ensuite la parole.

Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Lorsque j'assistai, l'an dernier, aux cérémonies organisées à Strasbourg à l'occasion de la Fête Nationale, j'accomplis le dernier acte de mes fonctions officielles au Service de la France et de la République.

Je ne vous traduirai pas l'émotion que j'ai ressentie : je redoutais l'épreuve qui me serait réservée l'année suivante, au même jour ; je craignais de ne plus percevoir, au delà de la frontière, l'enthousiasme d'une foule unanime, vibrante sous les trois couleurs, criant sa foi dans les destinées de sa Patrie.

Je suis heureux de constater que mes appréhensions étaient vaines puisqu'il m'est permis de saluer, groupée autour de M. le Ministre de France, une assistance qui témoigne des mêmes sentiments que les patriotes d'Alsace.

La ferveur de votre attachement et de votre fidélité à la France a été traduite par ceux qui ont parlé au nom de votre Colonie ; c'est de tout cœur que je me suis associé à leurs pensées.

Je voudrais, à mon tour, affirmer que la population de la Principauté s'associe sans réserves à votre belle manifestation. Quelle que soit sa nationalité, un homme respecte celui qui garde l'amour de sa Patrie. Je n'en veux pour preuve que la présence à cette réunion des Autorités monégasques et des Personnalités étrangères, parmi lesquelles j'ai l'honneur de saluer M. le Consul d'Italie, venues assurer les Français de Monaco de leur estime et de leur sympathie.

Cette fête aura son lendemain : le souvenir qu'elle nous laissera nous inspirera plus que jamais la volonté de vivre les uns près des autres, en parfaite harmonie, sur ce coin de terre privilégiée.

Français, vous avez vu accourir récemment une foule pour saluer et acclamer le drapeau des Chasseurs ; vous ne cesserez de bénéficier des preuves d'attachement de la Principauté à la France et ceux qui vous les apporteront ne feront que suivre l'exemple éloquent que le Prince Souverain vient de donner en prenant place aux côtés du Chef de l'État aux cérémonies de Reims.

Monsieur le Ministre, vous accomplissez votre haute mission avec la volonté de servir les intérêts de la France. Vos compatriotes sont unanimes à rendre hommage à votre dévouement. Je tiens à vous donner l'assurance que, de leur côté, le Gouvernement Princier et les Assemblées savent apprécier les bienfaits de l'amitié protectrice que la France accorde à la Principauté et qu'ils ont une juste notion de la reconnaissance et des devoirs qui en découlent. Chacun sait ici que le sort de ce Pays est intimement lié à celui de la France ; chacun souhaite que la grande République connaisse, pour son propre bonheur et pour celui de l'Humanité, le plein épanouissement de ses forces productrices et de sa générosité naturelle. La sagesse de son Gouvernement et le concours unanime de ses enfants, instruits de la nécessité de demeurer étroitement unis, sauront le lui assurer.

Messieurs, je vous invite à lever votre verre à la prospérité de la France et en l'honneur de M. Albert Lebrun, Président de la République, dont le courageux exemple, les fortes paroles et les sages conseils ont maintes fois touché notre cœur.

Une longue ovation est faite au Ministre d'État, tandis que l'*Hymne Monégasque* se faisait entendre.

M^{lle} Christiane Mery et M. Emile Ainesi chantèrent ensuite *La Marseillaise*, reprise en chœur par toute l'assistance dans un vibrant enthousiasme.

A l'occasion de l'arrivée en France du Roi George VI et de la Reine Elizabeth d'Angleterre, le Palais de Monaco, l'Hôtel du Gouvernement, le siège du Conseil National, la Mairie, les Administrations de l'État et de la Commune, les Administrations Françaises de la Principauté, et particulièrement la Poste de Monte-Carlo, ont pavoisé leurs façades soit aux couleurs nationales respectives, soit aux couleurs franco-anglaises.

Sur l'invitation qui lui avait été faite par M. P. Bergeaud, premier Adjoint, faisant fonctions de Maire pendant l'absence de M. Louis Aurégia, la population, ainsi que certains établissements privés, ont arboré d'abondants pavois franco-anglais.

De même les yachts actuellement au mouillage dans le port ont arboré le grand pavois.

Ainsi en ces journées mémorables de juillet 1938, la Principauté, qui compte parmi sa fidèle clientèle étrangère une importante Colonie Anglaise, se sera largement associée aux fêtes de l'amitié franco-britannique qui rendent l'Entente Cordiale plus solide que jamais, pour le maintien de la paix.

Résultats obtenus au Baccalauréat
session de Juillet 1938

LYCÉE DE GARÇONS

DEUXIÈME PARTIE

Mathématiques élémentaires. — Reçus : Ary Lucien ; Caravel Louis ; Hallard Pierre, mention assez-bien ; Plan Paul, mention assez-bien ; Ravix Laurent, mention assez-bien ; Svetlanoff Oleg, mention assez-bien ; Taffé Gabriel.

Admissibles : Danoy Georges ; Rignault Joseph.

Philosophie. — Reçus : Bergonzi Raymond, mention assez-bien ; Bocca René ; Brazier Henri ; Laurenti Raoul ; Loisy Claude, mention assez-bien.

PREMIÈRE PARTIE

Section A. — Reçus : Durand Roger, mention bien ; Ellrodt Robert, mention très bien ; Novella René ; Sangiorgio Charles.

Admissible : Bellando de Castro Robert.

Section B. — Reçus : Autinori Alfred, mention assez-bien ; Barbier Gilbert, mention assez-bien ; Cancelloni Maurice, mention bien ; Franco André, mention assez-bien ; Gavi Philippe ; Karczag Pierre, mention assez-bien ; Nagel René ; Passeron André ; Prestini André ; Revelli Georges ; Zali Romain.

Admissibles : Allione Charles ; Cairo Charles ; Mercuri Robert.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE
DE JEUNES FILLES

DEUXIÈME PARTIE

Mathématiques élémentaires. — Reçue : Lunel Georgette.

Philosophie. — Reçues : Cairaschi Marie-Claire, mention bien ; d'Espagne Anne-Marie ; Fauvet Josette, mention assez-bien ; Lecointe Odette ; Thomé Suzanne.

Admissible : Dary Elisabeth.

PREMIÈRE PARTIE

Section A. — Reçue : Ceccaldi Mariuccia. Admissibles : Bousquet Jacqueline ; Payitch Danitza ; Rousset Gilberte ; Vaillant Colette ; Van de Poll Norah ; Vatrican Josette.

Section B. — Reçues : Bézian Jeanne ; Cossano Elda, mention bien ; Gibelin Paulette ; Reynaud Renée.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le quatre novembre mil neuf cent trente-sept, enregistré,

Entre le sieur Joseph TOURNILLON, chauffeur-mécanicien, demeurant à Monaco, n° 36, rue Grimaldi,

« Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire, « suivant décision du Bureau, en date du 28 juin « 1937 » ;

Et la dame Anna SACCONI, épouse du dit sieur Joseph Tournillon, demeurant à Monaco, rue de la Colle, restaurant du Lion d'Or,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :
« Prononce le divorce d'entre les époux Tournillon-Sacconi, aux torts et griefs réciproques « des deux époux, avec toutes ses conséquences de « droit ».

Pour extrait, certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 19 juillet 1938.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent trente-huit, enregistré,

Entre la dame Marie-Louise MORIN, demeurant à Nice (A.-M.), 3, rue Guiglia ;

Et le sieur Louis-Victor-Raymond TOUTAIN, demeurant à Monte-Carlo, villa Médicis, avenue de la Costa,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :
« Prononce le divorce d'entre les époux Marie-Louise Morin-Louis-Victor-Raymond Toutain, aux « torts exclusifs du mari, avec toutes ses conséquences de droit ».
Pour extrait, certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 19 juillet 1938.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 15 juillet 1938, enregistré, M. Sylvain-Pierre-André BARRAL, photographe, demeurant et domicilié n° 28, rue Grimaldi, à Monaco-Condaminé, a acquis de M^{me} Caterina COSTABELLO, commerçante, demeurant et domiciliée n° 15, rue Caroline, à Monaco-Condaminé, veuve, en premières noces, non remariée, de M. Jules BUGELLI, ayant agi tant en son nom personnel que pour le compte et comme administratrice légale des biens de M^{lle} Ebé-Maria-Hélène BUGELLI, sa fille mineure, et de M. Louis-Paul THIBAUD, Commis-Greffier principal, agissant comme curateur judiciaire de la dite mineure, un fonds de commerce de photographie, exploité par M. Jules BUGELLI, décédé, le trois mars mil neuf cent trente-huit, à Monaco, aux droits de qui se trouvent aujourd'hui les cédantes, dans un local comprenant un magasin au rez-de-chaussée et un sous-sol, dépendant d'un immeuble dénommé « Hôtel Bristol et Majestic », situé n° 25, boulevard Albert I^{er}, à Monaco-Condaminé.

Les créanciers de feu M. Jules Bugelli, de M^{me} Caterina Costabello, veuve Bugelli, et de M^{lle} Ebé Bugelli, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 21 juillet 1938.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous-seings privés, en date à Monaco du 15 juillet 1938, M. Louis GASTALDI, commerçant, demeurant à Monaco, 14, rue Basse, a cédé le fonds de commerce de boucherie exploité à Monaco, 17, rue Basse, à M^{me} Ida ZANOTTI, épouse Fortunato PIA-CENTINI.

Avis est donné aux créanciers d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, 17, rue Basse.

Monaco, le 21 juillet 1938.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, le 8 juillet 1938, M. Richard TOGNOLI, ancien négociant, demeurant à Monte-Carlo, 16, boulevard de France, a cédé à M. Jean-Baptiste-Charles-Louis GIFRA, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, 6, boulevard d'Italie, le fonds de commerce d'épicerie, légumes, vins fins et liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, vente du lait frais, situé à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 21 juillet 1938.

(Signé :) A. SETTIMO.

Société en Nom Collectif

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du 27 juin 1938, enregistré, il a été formé une Société en nom collectif entre : OREGGIA Ange-Antoine, demeurant à Monte-Carlo, 12, rue des Boules, RAMONDA Jean-Joseph, demeurant à Beausoleil, 56, rue Bellevue, CIVATTE Marcellin, demeurant à Beausoleil, 70, rue Bellevue, Société ayant pour objet l'exploitation d'une fabrique de pâtes alimentaires connue sous le nom de « La Regina », sise à Monaco, 10, rue de la Turbie.

La durée de la Société est fixée à neuf années, à compter du 1^{er} juillet 1938, et, le siège social est à Monaco, 10, rue de la Turbie.

La raison et la signature sociales sont : « La Regina-Oreggia-Ramonda et Civatte ».

Chaque associé a la signature sociale, mais ne peut en faire usage que pour les besoins et affaires de la Société, à peine de nullité de tous engagements pris contrairement à cette stipulation, et ce, même à l'égard des tiers.

Monaco, le 21 juillet 1938.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

“ VALO S. A. ”

Société Holding Anonyme Monégasque au capital de 800.000 francs
Siège social : n° 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo

I.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1^o Statuts de la Société Holding Anonyme « Monégasque “ Valo S. A. ” au capital de « 800.000 francs, établis, en brevet, aux termes « d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire sous- « signé, le 17 mai 1938, et déposés, après « approbation, au rang des minutes du dit « notaire, par acte du 11 juin 1938 ;

« 2^o Déclaration de souscription et de ver- « sement de capital, faite par le Fondateur, « suivant acte reçu par le même notaire, le « 2 juillet 1938 ;

« 3^o Et délibération de l'Assemblée Générale « constitutive, tenue à Monte-Carlo, au siège « social, le 4 juillet 1938, et déposée, avec toutes « les pièces constatant sa régularité, au rang « des minutes du même notaire, par acte du « 7 juillet même mois. »

Ont été déposées, le 14 juillet 1938, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

II.

Aux termes de la délibération, précitée, du 4 juillet 1938, le siège social de la Société a été fixé n° 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).
Monaco, le 21 juillet 1938.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

M A M B A

Société Anonyme Monégasque au capital de 800.000 francs
Siège social : 11, avenue de Grande-Bretagne, Monte-Carlo.

Le 21 juillet 1938, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes ;

Les expéditions des actes suivants :

1^o Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite Mamba établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 18 juin 1938, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du 7 juillet 1938 ;

2^o De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 12 juillet 1938, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le Fondateur ;

3^o De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 13 juillet 1938, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour.

La dite Assemblée ayant, en outre, fixé le siège social à Monte-Carlo, 11, avenue de Grande-Bretagne.
Monaco, le 21 juillet 1938.

(Signé :) A. SETTIMO

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

SOCIÉTÉ “ PARTICIPATIONS AND INVESTMENTS (MONACO) ”

Société Anonyme Monégasque
Au Capital de 1.000.000 de francs.
Siège social : 41, rue Grimaldi. — Monaco.

Modification de la Dénomination Sociale

Aux termes d'une délibération prise à Monaco, le 27 juin 1938, les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dite *Participations and Investments (Monaco)*, à cet effet spécialement convoqués et réunis en Assemblée Générale extraordinaire, ont décidé que la dénomination sociale serait à l'avenir *Participations and Estates*, et comme conséquence l'Assemblée a décidé que l'article premier des Statuts serait modifié de la façon suivante :

Texte ancien

Il est formé par les présentes une Société Anonyme qui existera entre les souscripteurs et propriétaires des actions ci-après créées et celles qui pourront l'être ultérieurement, et qui sera régie par les Lois de la Principauté de Monaco et par les présents Statuts ; cette Société prendra la dénomination de *Participations and Investments (Monaco)*.

Texte nouveau

Il est formé par les présentes une Société Anonyme qui existera entre les souscripteurs et propriétaires des actions ci-après créées et celles qui pourront l'être ultérieurement et qui sera régie par les Lois de la Principauté de Monaco et par les présents Statuts ; cette Société prendra la dénomination de *Participations and Estates*.

Le procès-verbal de la dite Assemblée Générale extraordinaire du 27 juin 1938, ainsi que les pièces constatant sa constitution ont été déposés avec reconnaissance d'écriture et de signature, au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 27 juin 1938.

La modification de la dénomination sociale ci-dessus a été approuvée par Arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 15 juillet 1938 ; le dit Arrêté publié dans le *Journal de Monaco* de ce jour.

Une expédition du dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 juin 1938, a été déposée au Greffe du Tribunal de la Principauté de Monaco, le 21 juillet 1938.

Monaco, le 21 juillet 1938.

(Signé :) A. SETTIMO.

BULLETIN DES OPPOSITIONS sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1937. Dix Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2193, 32822, 36482, 47321, 340035, 472489 à 472493.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 février 1938. Deux Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 53.526 et 53.527.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1938. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 3359.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495 138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 21 février 1938. Quatre Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3.467, 26.297, 5.592, 315.967. — Quatre Obligations 4 % de la même Société, portant les numéros 75.105, 85.197, 137.994, 151.796. — Une Action de la même Société, portant le numéro 56.602. — Un Cinqüème d'Action de la même Société, portant le numéro 16.715.

Du 11 mai 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58.783.

Du 1^{er} juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.